

E 2200 Berlin 1/1

*Le Chargé d'Affaires du Paraguay à Berlin, A. du Graty,
au Ministre de Suisse à Berlin, B. Hammer*

L

Berlin, 26 août 1869

Confiant dans la pensée que le Gouvernement du Paraguay ne peut trouver que des sentiments de bienveillance dans le Gouvernement de la Confédération Helvétique et, agissant en cette circonstance au nom de mon Gouvernement, j'ai l'honneur, en l'absence d'un Agent Paraguayen accrédité auprès du Gouvernement de Votre Excellence, de Lui remettre copie¹ de l'office que je viens d'adresser à Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères de Sa Majesté, le Roi de Prusse, au sujet d'un incident de la guerre que soutient le Paraguay contre le Brésil, la République Argentine et celle de l'Uruguay, incident qui ne saurait manquer d'arriver à la connaissance du Gouvernement de Votre Excellence et d'appeler Son attention.

Je me permets cette communication dans l'espoir que Votre Excellence voudra bien transmettre ce document à Son Gouvernement, en daignant Lui exprimer toute la confiance que le Gouvernement de Son Excellence, Monsieur le Maré-

1. *Non reproduite. Cf. E 2/1019.*



27 AOÛT 1869

295

chal Lopez, Président du Paraguay, a dans les principes de justice et d'équité du Gouvernement de la Confédération Helvétique, principes qui, de même que ceux qu'établit le Droit international, doivent nécessairement faire échouer les tentatives que feraient les Gouvernements alliés contre le Paraguay pour obtenir, des Puissances qui ont conservé la neutralité dans cette guerre, la reconnaissance du prétendu gouvernement paraguayen provisoire que les susdits Etats alliés viennent d'établir, à l'Assomption, dans les circonstances signalées dans le document ci-annexé.